SUPPLEMENT

BUREAUX: rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 1er FEVRIER 1880. Entre les rues Bienville et Conti.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau: [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 1er FEVRIER 1880.

FRANCE.

L'interpellation Baudry D'Asson.

Chambre des Députés.

SÉANCE DU 15 AVRIL.

La Chambre a pu enfin compléter son bureau définitif et mettre un terme aux regrettables divisions qui s'étaient manifestées à la séance d'ouverture. Les élections pour la nomination du complément du bureau se sont faites sous la présidence de M. Gambetta, ce qui a excité une assez vive surprise. L'usage, en effet, est que le président ne s'installe au fauteuil que quand tout l'ensemble du bureau définitif est élu. En dérogeant hier à cette coutume, M. Gambetta a voulu mettre un terme aux bruits répandus par certains journaux qui annonçaient sa démission. Ajoutons, d'ailleurs, qu'en agissant ainsi l'honorable président n'a manqué en rien au règlement, qui ne contient aucune prescription à cet égard; il n'y a qu'un usage, et, par suite, il a pu librement innover sans irrégularité.

En prenant place au fauteuil, M. Gambetta n'a prononcé aucune allocution; il s'est réservé jusqu'à la fin des élections du bureau. Il s'est borné à ouvrir le scrutin. Il s'agit de nommer un vice président, les huit secrétaires et les trois questeurs.

Une fois ces divers résultats proclamés, M. Gambetta s'est levé et a prononcé les paroles suivantes:

L'élection du bureau définitif étant terminée, je déclare que la Chambre est constituée.

Avis en sera donné au président de la République et au Sénat, conformément à l'article 11 du règlement.

Quant à moi, messieurs, je ne prendrai pas, pour la seconde fois, possession de ce fauteuil sans adresser à la Chambre tout entière l'expression de ma profonde reconnaissance pour l'honneur qu'elle a bien voulu me décerner.

Qu'elle me permette d'ajouter qu'à l'ouverture d'une session si importante, et, espérons-le, si décisive pour les affaires et les intérêts du pays, je ne saurais mieux reconnaître la valeur du mandat qui m'est conféré qu'en consacrant à la Chambre tout ce que j'ai d'activité, de vigilance, d'attention et d'impartialité.

Le gouvernement demande que la Chambre ait séance demain vendredi, par dérogation à nos habitudes, pour entendre une communication.

De vifs applaudissements accueillent ces courtes et simples paroles du président, puis la Chambre décide qu'elle siégera vendredi, conformément à la demande du gouvernement.

Avant les vacances du jour de l'an M. Baudry-d'Asson avait déposé une demande d'interpellation au sujet de la révocation de 58 maires de la Vendée ayant assisté au banquet royaliste du 29 septembre à Challans. Cette interpellation, pour deux motifs, avait été ajournée par M. Baudry-d'Asson. Il est venu hier la ressusciter en demandant que la discussion en fût fixée à samedi. La discussion immédiate a été ordonnée par la Chambre et a eu lieu séance tenante. Il est difficile de prendre au sérieux la première partie du débat. Le discours de M. Baudry-d'Asson malgré les violences calculées dont il était émaillé, n'a fait que soulever les rires de la Chambre. On sait, en effet que M. Baudry-d'Asson est un irrégulier que ses amis politiques ne suivent pas toujours aussi loin qu'il veut et dont les incartades ne tirent pas à conséquence. Tout au plus valent elles à leur auteur quelque mesure disciplinaire, mais sans que personne à droite comme à gauche songe à s'en étonner.

Voici comment a débuté hier M. Baudry-d'Asson:

Au nom de 58 communes du département de la Vendée dont le gouvernement républicain a profondément blessé les sentiments, au nom de cette foule d'hommes libres et fiers qui ont assisté à Challans vos flétris à vous et nos glorieux à nous, je viens traduire le gouvernement à la barre de l'Assemblée. (On rit.)

Si la Chambre restait insensible à ma voix, je livrerai l'un et l'autre au verdict de la conscience publique. [Nouveaux rires.]

A la rentrée du mois de novembre, je voulais interpeller le gouvernement, mais nous étions en présence d'un ministère agonisant. [Mouvements divers.]

M. le président reconnaîtra que je respecte les scrupules des chasseurs républicains de la forêt de Marly.

M. le président arrête l'orateur et lui adresse la remontrance suivante:

Sans doute, vous avez compris ce que vous avez dit. Mais moi je n'ai pas compris, et c'est pour cela que je ne suis pas intervenu. [Applaudissements.]

Je vous prie d'ailleurs de vous maintenir dans la question, car si vous avez posé cette question au gouvernement que pour en sortir, je vous y ramènerai le règlement à la main. [Très bien! très bien!]

Sans se laisser déconcerter, M. Baudry-d'Asson reprend le fil de ses déclamations et continue ainsi:

On m'a dit à cette époque que mon interpellation serait un viatique pour les mourants. [Rires à gauche.] Je l'ai retirée pour la présenter plus tard,

En effet, M. Charles Lepère, qu'on me permette d'employer cette expression [Rires], a surnagé, et ce m'est une douce satisfaction de pouvoir interpeller en sa personne le cabinet défunt et le cabinet vivant qui, en adoptant M. Charles Lepère, a assumé la responsabilité des actes antérieurs du ministre qu'il a sauvé des eaux. [Rires à gauche.]

Je suis d'autant plus à mon aise que la Chambre et le parquet ont déjà condamné le gouvernement. [Dénégations à gauche.]

En votant à l'unanimité la suspension des poursuites contre moi pendant la session, vous avez protesté contre les révocations de la Vendée. [Non! non!]

Et M. le juge d'instruction a reconnu la légitimité du banquet de Challans en rendant une ordonnance de non-lieu.

Le moment est donc opportun pour demander compte à M. le ministre de l'abus de pouvoir qu'il a commis. Voici la question. [Ah! ah!]

Qu'avez-vous fait, monsieur le ministre [On rit], de notre liberté, des lois qui la protègent et de la dignité de ceux qui la représentent?

L'an dernier, les royalistes, dans deux cents villes de France, au jour anniversaire de la naissance du roi [Rires et bruit], se sont réunis dans des banquets privés.

Le gouvernement, à contre-cœur a laissé faire; mais après avoir traité dédaigneusement les royalistes de "parti mort", il a frappé les vivants.

Pourquoi les avez-vous frappés? Sans doute la loi municipale vous autorise à révoquer les maires, sans en donner les motifs; nous, que vous livrez à vos parquets, nous nous inclinons devant la légalité, mais nous avons le droit de vous demander quel usage vous en faites.

Des révocations dont le motif ne peut se trouver ni dans la Constitution ni dans la loi ne peuvent être que des actes d'arbitraire et des abus de pouvoir dont vous nous devez compte.

M. Baudry-d'Asson conclut en disant qu'aujourd'hui M. Lepère révoque les maires de la Vendée. Il termine son discours en prétendant que les maires sont, comme citoyens, libres d'assister à des banquets politiques privés, et qu'en s'associant à des manifestations royalistes, ils n'ont pas violé la Constitution qui par son article 8 sur la révision, a conservé le caractère provisoire de la République.

M. Lepère répond à M. Baudry-d'Asson en quelques mots:

J'ai cru, dit-il, devoir prier la Chambre d'accepter immédiatement l'interpellation, parce qu'elle n'est pas très sérieuse—la Chambre a pu en juger par le ton de l'interpellateur—et parce qu'on peut y répondre en deux mots. (Très bien! très bien! à gauche.)

M. Baudry-d'Asson prétend que le gouvernement despotique auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir a porté atteinte à la liberté. Je ne croyais pas que le gouvernement pût être taxé d'illibéralisme, car il a laissé aux manifestations une liberté qu'aucun gouvernement n'a jamais tolérée avant lui. (Très bien! très bien! à gauche.)

Par respect pour le droit de réunion, le gouvernement a fermé les oreilles aux cris de: "vive le roi!" Il a voulu faire éclater son respect pour la liberté et l'impuissance de tous ceux qui attaquent la Constitution. (Applaudissements à gauche.)

A ce moment, M. Baudry-d'Asson, dont l'état ordinaire de surexcitation était arrivé à un très haut degré d'intensité, se précipite dans l'hémicycle au pied de la tribune et s'écrie, en interpellant directement le ministre: "Ils étaient impuissants, vous ne les poursuiviez pas!"

Le président est obligé de faire inviter l'interrupteur par les huissiers à regagner sa place et à se taire.

M. Lepère reprend son discours et dit:

Nous n'avons pas attaqué ceux qui se sont réunis à ce qu'on a appelé une levée de fourchettes (Rires à gauche); nous avons laissé leurs discours se répandre librement dans ce pays républicain qui en a fini avec la royauté. (Applaudissements à gauche).

Sur ces mots, nouvelle incartade de M. Baudry-d'Asson qui redescend dans l'hémicycle et interrompt de nouveau le ministre. La Chambre commence à ne plus trouver ces sorties comiques, et le président, se faisant son interprète, rappelle l'interrupteur une seconde fois à l'ordre avec inscription au procès-verbal. Le ministre peut enfin achever sa réponse; il dit en terminant:

Parmi les convives de ces banquets, il s'est rencontré des hommes revêtus d'un pouvoir émanant du gouvernement de la République. (Interruptions à droite). Sans doute en acceptant leurs fonctions de maire, ils n'avaient pas promis de renoncer aux espérances chimériques que nourrit M. Baudry-d'Asson; mais ils devaient les conserver dans leur cœur et ne pas se livrer à des manifestations séditieuses contre le gouvernement dont ils tenaient l'autorité. (Applaudissements à gauche).

Un ministre de la République qui n'aurait pas frappé des maires de la République acclamant le roi aurait manqué à tous ses devoirs. (Très bien! très bien! à gauche).

Nous n'avons manqué ni à la liberté ni à notre dignité. Nous avons voulu que des maires insurgés contre le gouvernement dont ils tenaient le pouvoir fussent frappés par nous.

Deux salves d'applaudissements de toute la gauche accueillent les dernières paroles du ministre.

M. de la Bassetière, autre député légitimiste de la Vendée, essaye sans succès—quoique avec plus de gravité que M. Baudry-d'Asson—de raviver le débat. Dans un discours que le président a dû ramener souvent dans les limites du sujet, M. de la Bassetière a essayé de démontrer la légalité des banquets royalistes qui ont été tous tenus sous forme de réunions rigoureusement privées. Il a ajouté:

Cependant nous n'avons rien à cacher; entre royalistes, très nombreux, il y a eu échange des sentiments que vous pouvez supposer et que nous avons le droit d'afficher ici, car ils s'inspirent d'un dévouement absolu à la France. (Très bien! à droite.)

Nous avons fait la part de notre douleur patriotique en face de ces destructions qui menacent la grandeur et la prospérité de notre pays. Nous nous sommes affligés de l'isolement de la France. [Bruit à gauche.]

Nous nous rappelions le temps où l'un de ses plus illustres adversaires le grand Frédéric de Prusse, disait: "Si j'étais roi de France, pas un coup de canon ne se tirerait en Europe sans ma permission. [Bruit à gauche.]

Puis, après l'épanchement de ces regrets bien naturels, nous avons élevé nos cœurs vers l'espérance, car nous sommes de ceux qui croient à la vitalité de notre pays, à sa mission providentielle. [Très bien! à droite.]

La harangue de M. de la Bassetière finie, la Chambre a passé au vote. Un ordre du jour motivé était présenté par l'interpellateur. Le ministre a demandé l'ordre du jour pur et simple, qui a eu la priorité et a été voté par 367 voix contre 86 sur 453 votants.

Avant la clôture de la séance M. Baudry-d'Asson, sous prétexte de rectification personnelle, a encore trouvé moyen de s'attirer la peine de la censure, pour la deuxième fois au moins depuis qu'il appartient à la Chambre.

Il monta, en effet, à la tribune et dit:

En présence de la banqueroute que vous avez faite à toutes vos croyances politiques, en présence de l'enseignement de vos programmes, vous devez effacer ces mots de liberté, égalité, fraternité que vous inscrivez sur tous nos monuments, et les remplacer par ceux-ci: servilité, rapacité, iniquité. [Exclamations à gauche.—Bruit.]

Ces mots provoquent une sévère admonestation du président:

J'avais prévenu M. de Baudry-d'Asson à plusieurs reprises en le rappelant à l'ordre une première fois, puis en le rappelant à l'ordre avec inscription au procès-verbal, que, s'il persévérait dans ses manifestations, je serais obligé de lui appliquer la censure.

M. de Baudry-d'Asson, réclamant la parole pour un fait personnel, a profité de cette circonstance pour prononcer contre le gouvernement des expressions qui appellent la censure.

Je ne reproduirai pas ces paroles. Elles seront au *Journal officiel*. Elles ont été prononcées, c'est trop qu'elles aient été entendues. [Très bien! très bien!]

M. de Baudry-d'Asson—Je ne les retire pas. [Bruit à gauche. Exclamations diverses.]

Voix nombreuses—La censure avec exclusion!

M. le président—M. de Baudry-d'Asson ne les retire pas. Je ne veux pas considérer cette révolte contre le règlement comme une aggravation du délit de parole qu'il a commis. Je consulte la Chambre en la priant de ne pas en tenir compte. (Très bien! très bien!)

La censure simple est prononcée.

La Chambre, conformément à une proposition de M. Pascal Duprat, ajourne à lundi en huit la discussion des tarifs de douane primitivement fixée au 19 janvier. Cet ajournement a pour but de permettre d'étudier les nombreux rapports qui viennent d'être déposés.

La conversion des rentes en France.—Le *Journal des Débats* a publié un article sur la conversion de la Rente, qui a fait quelque bruit:

"La conversion est indispensable, dit-il. M. Léon Say se proposait de l'effectuer en 4 1|2 au pair, garanti contre tout remboursement pendant dix ans, et il avait raison; c'est la méthode la plus simple, la seule classique, celle que l'on suit en Angleterre, aux Etats-Unis, en Suisse, partout. Le 4 1|2 actuel, sans garantie aucune contre un remboursement immédiat, vaut 112 ou 113 fr.; le 4 1|2 nouveau, garanti pendant dix ans, vaudrait facilement 116 ou 117 fr. (coupon détaché).

"Nous engageons M. Magnin à se bien pénétrer de la nécessité de faire profiter le contribuable des plus-values d'impôts et de la baisse du taux de l'intérêt. M. Magnin peut sans doute choisir d'autres dégrèvements que ceux auxquels M. Léon Say s'était arrêté."

Le *Temps* est d'un avis tout opposé et il en donne les raisons:

"On sait que nous ne partageons pas les appréhensions des adversaires de la conversion; mais nous ne pouvons méconnaître la valeur de leurs arguments; ils invoquent, d'une part, la mauvaise récolte qui, en diminuant le produit de la terre, oblige à respecter, à titre de compensation, l'intérêt de la Rente dont beaucoup de petits propriétaires sont porteurs; d'autre part, le danger de prêter des armes aux partis hostiles en troublant les intérêts à la veille d'une série d'élections importantes destinées à renouveler cette année les conseils généraux et les conseils municipaux, l'année prochaine la Chambre des députés, et l'année suivante le Sénat.

Bref, on doit considérer la non-conversion de la Rente comme acquise pendant toute la durée du ministère actuel, c'est-à-dire probablement jusqu'aux élections; s'il n'arrivait pas jusque-là, il est clair que son successeur serait encore moins conversionniste que lui, car il serait bien plus touché des motifs d'ordre politique qui ont déterminé les résolutions du cabinet Freycinet."

Pharmacie du Marché Français.—Cette pharmacie a été établie tout récemment au No. 260 rue Decatur, près Ursulines, et renferme un stock de médicaments [illegible] ... Au premier, ce dernier est le cabinet de M. le Dr Fernandez, qui pourra y être consulté tous les jours de 7 à 9 heures du matin, et de 4 à 6 heures de l'après-midi. Voir l'annonce.

NOUVELLES ARTISTIQUES.—Nous lisons dans la *Gironde* du 9 janvier:

Nous avons entendu mercredi au Grand-Théâtre, dans la *Juive*, deux artistes engagés pour remplacer pendant leur indisposition Mme Van den Berghe et M. Merrit.

Mme Leviellé-Coulon, de l'Opéra, qui a épousé la remarquable basse-taille Coulon, que les dilettantes bordelais n'ont jamais oublié, est pour nous une ancienne connaissance. Nous l'avons entendue en 1858, dans l'*Alceste*, de Gluck, chanter le délicieux air de *Pâris et Hélène*, et Berlioz nous a même fait un éloge motivé de cette artiste. C'est dire qu'elle n'est plus de la première jeunesse; mais elle a encore de la voix. Quant à sa méthode et à sa science vocale, elles sont excellentes. Bref, c'est une artiste estimable dans toute la force du terme.

—Le tribunal correctionnel de Guingamp (Côtes-du-Nord) a rendu son jugement dans le procès pour fraudes électorales à l'occasion de l'élection législative Olivier et Le Huérou, dans l'arrondissement de Guingamp.

Le jugement divise les prévenus en trois catégories:

Les 9 électeurs corrompus sont condamnés chacun suivant sa culpabilité, de 16 à 30 francs d'amende;

66 agents sont condamnés pour tentative de corruption, de 16 à 50 francs, suivant la culpabilité;

24 complices de tentative de corruption sont condamnés de 20 à 200 francs. Les deux candidats sont seuls condamnés à 200 francs. M. Mahé est acquitté; 96 prévenus sont condamnés solidairement aux frais.

Aucun incident ne s'est produit dans le cours de l'audience.

—Sous le titre: *Les Quêtes et Souscriptions privées*, la *Gazette des Tribunaux* publie une importante consultation juridique qui donne entièrement raison à l'opinion que nous avons soutenue au sujet de l'affaire d'Amiens.

Voici la conclusion de ce remarquable travail:

Les bureaux de bienfaisance peuvent recevoir les sommes qui leur sont offertes, mais ils ne peuvent prétendre aucun droit sur celles qui ne leur ont pas été confiées.

Ils ne sont donc pas fondés dans la prétention élevée par quelques-uns d'entre eux, de se faire remettre le produit des quêtes et collectes privées qui ont été faites, en dehors d'eux, par des œuvres ou des personnes charitables.

Le produit de ces quêtes ne peut être distribué que par les mandataires que les donateurs ont entendu en charger.

Rappelons que dans une consultation analogue, délibérée en 1835 par Berryer, Odilon Barrot, etc., les savants jurisconsultes s'exprimaient ainsi:

"Le maire qui se permettrait de saisir le produit d'une quête et de le retenir, commettrait un excès de pouvoir d'une extrême gravité."

—Toujours les mouvements de troupes russes. Un témoin oculaire rapporte ce qui suit à la *Gazette allemande*, de Vienne:

Des corps d'armée considérables ont été dirigés vers la frontière autrichienne. Depuis un mois la cavalerie, déjà nombreuse reçoit tous les jours des renforts et tient garnison dans les villes de la frontière.

Ce qui frappe surtout l'attention, ce sont les convois d'artillerie. J'ai vu, la semaine dernière dans l'arsenal de Tula 60 pièces d'artillerie et plus de cent autres dans la gare de Koursk. Plusieurs centaines de paysans et de soldats travaillent à la forteresse de Kief. A mesure qu'on approche de la frontière autrichienne, les convois deviennent toujours plus nombreux à Zdolbonnof, il y a une gare environ cent cinquante affûts et fourgons de munitions. L'infanterie des gouvernements de Kief, de Tchernigof, de Vollapris, de Padolie et de Kherson se concentre dans les capitales de ces gouvernements.

Bruxelles, 9 janvier.—UN CALEMBOUR ROYAL.—C'était après les réceptions officielles du jour de l'An. Le roi, après les visites, était retourné au château de Laeken, et comme des officiers généraux qui l'accompagnaient faisaient allusion à la fatigue de ces courses périodiques:

—Ce n'est pas que ce soit fatigant, dit le roi, mais cela me fait toujours un singulier effet de m'entendre ainsi appeler "Auguste", quand il est bien connu que je m'appelle Léopold.

Un souverain seul a le droit de se permettre des calembours de cette force.... et encore!

Prestidigitateur.—M. A. Marin, dont la réputation est grande comme prestidigitateur, donnera trois représentations au théâtre de l'Opéra. Elles auront lieu le 1er, le 2 et le 3 février. Le prix des places réservées au parquet, aux premières et aux secondes est de 50 cts. et de 25 cts seulement aux troisièmes.

Législature de la Louisiane.

Sénat.

1er District—Hampden Story et Albert Estopinal.
2d District—J. Numa Augustin et John F. Pollock
3me District—Wynne Rogers.
4me District—Robert C. Davy.
5me District—Edwin Harr[illegible].
6me District—James Hagan et Thomas Campbell.
7me District—Henry Demas, rép.
8me District—Richard Simmes, rép.
9me District—Mayer Cahen et Jordan Stewart, rép.
10me District—M. J. Foster et Adrien Nunez.
11me District—Fortune Riard, rép.
12me District—T. S. Fontenot et William A. Robertson.
13me District—Charles Parlange.
14me District—J. S. Davidson.
15me District—W. W. Leake.
16me District—Thomas J. Buffington.
17me District—John Hetteon.
18me District—R. L. Luckett.
19me District—M. J. Cunningham et R. W. Marston.
20me District—L. M. Nutt.
21me District—J. D. Watkins et J. C. Vance.
22me District—C. Newton et O. B. Steele.
23me District—E. E. Kidd et T. Y. Aby.
24me District—B. F. Brian.
25me District—H. R. Lucas.
26me District—George L. Walton.
36 sénateurs dont 4 républicains.

Chambre des représentants.

Orléans—1er District—Ralph Morgan, dém.
2d—Thomas Devereaux, James Barry, dém.
3me—W. F. Bulger, F. W. Aiken, Lambert Franz, dém.
4me—Henry Heidenhain, rép.
5me—Félix Legendre, Léonard Schneider, dém.
6me—Octave Morel, dém.
7me—J. B. Buchanan, J. A. Lotten, dém.
8me—Ed. Curley, dém.
9me—Ferd. Dudenhefer, Chas. T. Lacke, dém.
10me—W. B. Lancaster, John Mahoney, Sr., dém.
11me—R. N. Ogden, Hugh J. McDonald, dém.
12me—Frank L. Richardson, dém.
13me—H. P. P. Phillips, dém.
14me—Edward Quinn, dém.
15me—Fred. Deibel, dém.
Ascension—P. Landry, a., rép.
Assumption—A. Balow, Gardner, rép.
Avoyelles—S. F. Pearce, E. J. Joffrion, dém.
Est Baton-Rouge—Josiah Kleinpeter, S. M. Robertson, dém.
West-Baton-Rouge—N. W. Pope, dém.
Bienville—T. J. Butler, dém.
Bossier—E. W. Ogden, dém.
Caddo—E. C. Crain, T. R. Vaughn, Dém.
Caldwell—A. W. Faulkner, Dém.
Cameron—S. P. Henry, Dém.
Est Carroll—Jones Yall, Rép.
Ouest Carroll—J. S. Harring, Dém.
Catahoula—W. S. Pritchard, Ind.
Concordia—David Young, coulr. Rép.
Calcasieu—Wm. Vincent, Dém.
Claiborne—J. R. Phipps, A. L. Atkins, Dém.
DeSoto—S. R. Hall, W. C. Harris, Dém.
Est Feliciana—G. W. Munday, J. F. Haney, Dém.
Ouest Feliciana—J. U. Ball, Dém.
Franklin—J. C. Baskin, Dém.
Grant—H. V. McCain, Dém.
Iberia—Clement Young, Rép.
Iberville—T. T. Allain et Albert Verret, coulr. Rép.
Jackson—C. Ives, Dém.
Jefferson—Leonard Rauch, Rép.
Lafourche—John S. Billiu, Dém, T. M. Fa[illegible], Rép.
Lafayette—Overton Cade, Dém.
Livingston—T. G. Davidson, Dém.
Lincoln—Mar. Fussel, Dém.
Madison—A. G. Gibson, J. R. McDowell, Dém.
Morehouse—T. W. Williams, Dém.
Natchitoches—J. H. Cosgrove, R. E. Jackson, Dém.
Ouachita—W. W. Farmer, Dém.
Plaquemines—Henry Mahoney, Rép.
Pointe Coupée—J. G. Archer, Dém.
Rapides—J. C. Wise, J. F. Hathaway, Dém.
Red River—[illegible], Dém.
Richland—T. W. McLowry, Dém.
Sabine—R. M. Armstrong, Dém.
St. Bernard—R. L. Millaudon, Dém.
St. Charles—Geo. Bauer, Rép.
St. Helena—H. C. Newsom, Dém.
St. Jacques—V. Dickerson, coulr. Rép.
St. Jean—J. Cavalla, Rép.
St. Landry—J. Young, E. D. Kavanagh, Martin Carson, J. G. Lyons, Dém.
Ste-Marie—C. H. St-Clair, Rép., Moses Sockton, coulr, Rép.
St. Martin—A. Voorhies, Dém.
St. Tammany—A. W. Wauman, Dém.
Tangipahoa—J. G. [illegible], Dém. Ind.
Tensas—R. C. McCullough, Dém., [illegible], Rép.
Terrebonne—Isaac Williams, [illegible], coulr, Rép.
Union—R. Y. Dillard, Dém.
Vernon—J. J. Kirk, Dém.
Vermilion—Wm. [illegible], Dém.
Washington—G. W. Varnado, Ind.
Webster—Irvin Teiler, Greenbackiste.
Winn—John W. Jones, Dém.
98 membres, dont 19 républicains, 2 indépendants et 1 greenbackiste.

POUR LE MARDI-GRAS.

Ce que fait la grande ligne du Sud.

M. Geo. L. Coupe, agent des passagers dans le Sud pour la ligne du Louisville and Great Southern Railroad, nous apprend que cette ligne fait tous ses efforts pour favoriser, par le bon marché de son prix, le mouvement des visiteurs qui se proposent d'assister aux fêtes du Mardi Gras dans notre ville. On ne prend par cette voie que $26 de Louisville, $23.50 de Nashville et $30 de Cincinnati. Des réductions en rapport avec celles qui précèdent seront faites sur tous les points intermédiaires, et les billets seront mis en vente du 1er au 8 février: ils seront bons pour tout le voyage, aller et retour, jusqu'au 1er mars. De cette façon les habitants des différentes localités que traverse la grande voie du Sud pourront aisément et à peu de frais se transporter à la Nlle-Orléans pour jouir du spectacle du mardi-gras. Des wagons-salons seront attachés aux trains venant de Cincinnati, Louisville et Nashville et ne seront pas changés en route. Les voyageurs quittant ces villes arriveront tout d'un trait à la Nlle-Orléans sans avoir à passer d'un wagon-salon à un autre.

Médicaments patentés français.—Les remèdes patentés français jouissent d'une réputation méritée et que justifie pleinement leur effet sur les diverses maladies humaines. En pareil cas, ce qu'on demande de préférence dans tous les pays, ce sont les remèdes dont nous parlons. Ils inspirent confiance aux malades, ils relèvent leur moral et effectuent ainsi leur guérison complète et hâtive. Mais encore faut-il être sûr d'avoir des articles d'une origine non douteuse et c'est facile si l'on veut bien s'adresser aux droguistes qui font de l'importation de ces précieux remèdes une de leurs plus importantes spécialités. Parmi ces droguistes nous citerons notre très honorable citoyen, M. H. J. Rivet, dont l'établissement est situé au coin des rues Bienville et Chartres. On y trouve tous les remèdes patentés de France qui sont réputés pour leur grande valeur et qui peuvent être vendus avec toute garantie. M. Rivet s'est attaché surtout aux remèdes dont il peut en toute sûreté de conscience recommander l'usage. Le public peut donc les recevoir de lui en toute confiance avec la certitude qu'ils produiront de bons effets. Nous rappelons ici que M. Rivet est aussi l'agent de vente du "Texas Cotton Worm Destroyer" et le propriétaire des célèbres "Our Own Louisiana Aromatic Bitters."

UNE GUÉRISON NOTABLE.

Est-Orange, N. J., 8 oct. 1877.

Il y a quelque trois ans, j'étais souffrant de la maladie de Bright—Albuminurie. J'avais trouvé de l'albumine dans l'urine, et quelquefois, mais à un léger degré, à l'état concret. Je souffrais de l'hydropisie, particulièrement vers les chevilles; j'éprouvais une souffrance dans les reins; j'avais un dérangement de digestion; ma peau était sèche, et de temps à autre j'éprouvais une grande soif, et naturellement mes forces déclinaient. Tel était mon état de santé quand je commençai à me mettre à l'usage du "Safe Kidney and Liver Cure." Je pris environ six cuillerées par jour pendant une semaine; après quoi, tous mes symptômes étaient décidément améliorés, et au bout de deux semaines il fut difficile de découvrir aucune trace d'albumine. M'étant imprudemment exposé au froid, j'eus une faible rechute il y a quinze jours, mais j'ai recommencé à user du remède et maintenant, je suis aussi bien que jamais.

D. W. BARTINE, M. D. D. D.

ENTIÈREMENT RÉTABLI.

H. H. Warner & Cie—Messieurs—Je certifie que ma femme qui souffrait de la maladie de Bright, a été entièrement guérie par l'usage du "Safe Kidney and Liver Cure" de Warner. Quand tous les remèdes ordonnés par les médecins eurent échoué, elle fut disposée à essayer du vôtre, et elle s'en est bien trouvée dès la première bouteille. Après avoir pris quatre bouteilles, elle a été entièrement rétablie.

Votre, ROBERT V. FITZGERALD.

MAISON C. BOUYER,
Coin Chartres et Conti. Nlle-Orléans.

Couverts alfénide, 1ère qualité de $24, vendus à raison de $20 la douzaine de couverts. Garantis pour 15 ans. Même réduction sur toutes nos marchandises.

M. C. Bouyer appelle l'attention du public sur l'immense variété de son stock de marchandises, consistant en bijouterie de tous genres, montres de choix, pendules françaises et américaines, lunettes de toutes sortes, articles d'église, etc. Egalement un grand choix d'orfèvrerie de table. Spécialité pour les couverts alfénide.

M. BOUYER se recommande spécialement pour la réargenture des couverts et de l'orfèvrerie. Réparations de montres, bijoux, pendules, lunettes, pince-nez, etc. Garantie est donnée pour tous les objets qui sortent de sa maison. Achat de vieil or et de vieil argent. [illegible] à prix réduits.

18 déc. au 31 déc—1er sm. SmDM&J

A. CAPITON,
MARCHAND-TAILLEUR,
No 2 rue Carondelet,
Près Canal.

SPÉCIALITÉ pour l'habillement de [illegible]

A des prix très raisonnables.

CHARBON, CHARBON,
Pittsburg, Anthracite, Cannel,
Alabama Coal.
HEBRARD & ROCA,
Marchands de Charbon.
No 1 1|2 rue Carondelet.

OFFRENT de livrer aux planteurs, manufactures, restaurants et familles des meilleurs prix et termes (comptant) que toutes les maisons régulières, du Pittsburg, de l'anthracite et du Cannel de première qualité, ainsi que de l'Alabama [illegible]. Ils en appellent à leurs amis et anciens clients et sollicitent bien respectueusement leurs ordres.

13 déc 4m—DM&J

H. DASPIT,
—Marchand de—
CORSETS—grands bargains.
MARCHANDISES SÈCHES de fantaisie et du pays.

Les plus grands avantages, pour la vente des marchandises ci-dessus mentionnées, qui aient jamais été offerts.

150 - - - Rue du Canal - - - 150
—Entre—
CARONDELET ET BARONNE
Nouvelle-Orléans.
H. DASPIT.
11 jan—1m D. M. J.

FRANÇOIS DUFRÊCHE,
Successeur de JAMES GIENNY
Entrepreneur de pompes funèbres.
57 Rue des Champs-Elysées,
Entre Moreau et Casacalvo, Nouvelle-Orléans.
TOUJOURS PRÊTS.
Cercueils Métalliques brevetés,
En acajou et en noyer,
Aussi Cercueils simples.
VOITURES A LOUER
21 janv—1an—D.M.J.

EAU MINÉRALE NATURELLE
DE
ROSBACH.
La Meilleure Eau Connue pour la Table.
TRÈS EFFERVESCENTE.

LE PROF. J. ALFRED WANKLYN, M. R. C. S., Prof. de chimie à l'Hôpital St-George; [illegible], déclare ceci: "Cette eau est infiniment supérieure à toutes les autres eaux minérales que j'ai examinées."

LE DR CHARLES A. CAMERON, [illegible]

LE DR EDMUND R. SOUTHEY, [illegible]

LE PROF. VON BUNSEN, conseiller privé, professeur de chimie à l'Université de Heidelberg, [illegible]

EDWARD & JOHN BURKE, 20 BEAVER STREET, NEW YORK. Seuls Agents aux Etats-Unis et au Canada. En vente chez les Marchands, les Grocers et les Pharmaciens.

Les bouchons portent tous l'empreinte de la compagnie: "ROSBACH CO., LIMITED."

A vendre en gros par SCHMIDT & ZIEGLER.

16déc—6m—[illegible]

Chaussures.

ATTENTION.
M. ANDRIEU & Co.,
No 51 Royale, coin Bienville.
FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

[illegible] 80—1 an

AU DRAPEAU ROUGE,
Coin Bourbon et [illegible].
GRAND DEBALLAGE
—DE—
CHAUSSURES
EN TOUT GENRE,
A vendre aux anciens prix malgré la grande hausse sur ces articles.
P. CASAUBIELH.
1erjanv—1a

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
J. A. LACROIX,
Coin Français et Victoire.
CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix de concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers bénéfices."

28 d—1 an

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
20, 22, 24 et 26 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.
1an—D.M.J.

PELICAN STEAM BREWERY,
EUGÈNE ERATH,
298....RUE VILLERE....298
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11janv—1anDM&J

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.
Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.

TRENTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Les directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879:

Primes d'incendie ... $165,168 05
Primes maritimes ... 24,051 22
Primes de rivières ... 69,324 25 — $258,543 52
Primes nettes ... $224,143 52
Moins réassurance ... $12,715 40
Moins primes remboursées ... 5,626 37 — 18,342 97 — 204,800 55

PERTES.
Pertes d'incendie ... $34,028 94
Pertes maritimes ... 9,337 36
Pertes de rivières ... 28,576 05 — $73,952 35
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, sauvetages, épargnes, etc ... 36,442 66 — 110,395 01
Profits nets ... $94,405 54

La compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir ... $31,461 83
Prêts sur hypothèques et bons ... 20,175 00 — $51,636 83
Prêts sur demande ... $52,552 64
Argent en caisse ... 48,521 02 — 101,073 66
Propriétés foncières ... 109,006 00
Bons de ville, actions de banque et autres ... 94,632 [illegible]
Primes en voie de collection ... 25,687 [illegible]
Suspense account et fractions d'actions ... 14,158 62
$406,207 59

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profits et pertes $15,740 placés en action de la Banque Mechanics' and Traders', que possédait cette Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes nettes, payable lundi 16 juin 1879.

DIRECTEURS:
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, John Phelps,
Adam Thomson, Henry Abraham,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, Jos. B. Wolf,
R. B. Pratt, Edw'd Pilsbury,
Jno. H. King, Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone, George Martin,
Alfred Moulton, L. C. Jurey,
Edward Halle, Geo. W. Santell,
Paul E. Mortimer, Jas. V. Moore,
W. B. Conger, Henry M. Preston,
Isham G. Bush, John M. Parker.
21mai—1a.

CONSULAT DE FRANCE
à
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Arnauld (Pierre Paulin), Gallot (Samuel), Arnauld (Ovide), Durand (Vve Joseph), Abadie (François Germain), Guimain (Jean Marie), Aimé (Vve), Härekman Thérèse, Blanchard (Auguste), Hümmerle (Jean), Bourdel (Pierre Oscar), Jabier (Prosper Auguste), [illegible] ... Laroche (Mme), Lagrange (Gabriel), Lorenzo (Georges), Mervet (Jean), Mallion (Antoine), [illegible] ... Durand (Vve Joseph), [illegible] ... Vidal (François).

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

ASSURANCES.

ANNUAL STATEMENT
—OF THE—
NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY,
For the Year Ending on the Thirty-first of December 1879.

Fire premiums ... $278,342 81
Marine ... 58,646 61
Inland ... 45,560 04 — $382,549 46
Less—
Premiums on risks not terminated ... 95,242 44
Return premiums ... 13,620 64
Reinsurance ... 11,769 24 — $120,632 34
Net earned premiums ... $261,[illegible] 12
Add—
Received for interest, salvages and rents ... 31,664 88
Income ... $294,561 00
Deduct—
Fire losses ... $72,598 84
Marine ... 28,895 20
Inland ... 15,316 13 — $116,810 22
Rebate and commission ... 41,420 46
Charitable donations ... 1,088 46
State and city taxes and licenses ... 5,228 01
Board of Underwriters, Babcock and Salvage corps ... 6,973 60
Office expenses, home office & agencies ... 34,393 75 — 208,888 94
Gross profit ... $85,677 06
Deduct—
Profit and loss—Loss on sale of Louisiana State Consols, other assets and July dividend ... $33,960 41
Reserved for unadjusted losses ... 10,000 00
Dividend December 31, 1879 ... 25,000 00
Surplus ... 16,716 65 — 85,677 06

The company has the following assets:
Cash in bank ... $106,565 42
U. S. bonds ... 100,000 00
Real estate, lowest valuation ... 132,168 36
Notes secured by first mortgage on city properties ... 97,344 56
Notes secured by pledges of available securities ... 55,100 00
Notes for premiums ... 17,470 59
N. O. J. and G. N. R. R. first mortgage bonds ... 22,600 00
300 Shares Waterworks Co. at $37 76 ... 18,888 00
New Orleans Waterworks first mortgage bonds ... 10,000 00
Bank, insurance, Louisiana Ice Co. and other stocks, lowest market value ... 21,224 20
Premiums in course of collection ... 66,801 56
Due by agents ... 1,675 97 — $653,838 58

LIABILITIES.
Capital stock ... $500,000 00
Reinsurance reserve ... 95,243 44
Unclaimed dividends ... 6,878 49
Reserved for unadjusted losses ... 10,000 00
Dividends of December, 1879 ... 25,000 00
Surplus ... 16,716 65 — $653,838 58

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this tenth day of January, 1880. THEO. BUISSON, Third Justice of the Peace.

We, the undersigned special committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to value the assets of said company at their present market value, do hereby certify that after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the tenth day of January, 1880, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.
New Orleans, January 10, 1880. J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS.
W. A. Bell, A. Schreiber,
Pierre Poutz, Ant. Carriere,
Chas. J. Leeds, Chas. E. Schmidt,
J. T. Dugazon, Jules Aldige,
Chas. Lafitte, D. Fatjo,
H. Gally, Jules Tuyes.
Jan 11 [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN.

Capital payé ... $[illegible]

Extrait du vingt-quatrième état annuel, pour 1879.

Montant des primes encaissées, et escomptes et intérêt ... $[illegible] 86
Pertes, dépenses, taxes, etc ... $293,701 79
Fonds de réserve ... 10,000 00
Dividende sur actions, 10 p. cent ... 40,[illegible] 00 — $[illegible]
Profits nets ... [illegible]

Actif de la compagnie estimé au taux actuel du marché, comprenant:
Actions, bons, prêts, billets à ordre et propriétés foncières ... $[illegible] 07
Argent en caisse et primes en voie de collection ... [illegible] 44
$[illegible] 51

Dividende payé sur actions, 10 pour cent par an, et sur les polices participantes, 15 pour cent, payable comptant en argent.

Cette ancienne compagnie, digne de la confiance publique, émet des polices sur les risques de FEU, de RIVIÈRE et de MER, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont promptement ajustées et réglées à des conditions libérales au Bureau de la Compagnie, 38 rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
E. CARPENTER, Secrétaire.

Directeurs:
Jno. G. Gaines, James S. Flower,
J. L. Harris, R. J. Hart,
J. Weis, Jules A. Blanc,
Henry Renshaw, R. W. Taylor,
Scott McGehee, H. Newman,
J. C. Morris, Chs. Roberts,
R. Stucco, James I. Day,
D. Fatjo, A. Baldwin,
Thos. Simms, T. L. Airey,
Charles Macready, Emery Clapp,
R. E. Craig, W. B. Seymour,
D. A. Chaffraix, Sam'l L. Boyd.
23 janv—1an.

WARNER'S SAFE BITTERS

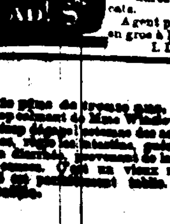

C'est le meilleur purificateur du sang, stimulant tout le système, exerce dans toutes les maladies une influence salutaire.

L'élimination des impuretés du sang amène naturellement la guérison des maladies scrofuleuses et éruptives, y compris le cancer, les ulcères et autres plaies.

La dyspepsie, la faiblesse d'estomac, la constipation, les étourdissements, la débilité générale, etc, sont guéris par l'emploi des Safe Bitters, qui sont en même temps toniques et qui excitent l'appétit. Ils devraient être dans les mains de toutes les familles, ce qui leur économiserait les frais de médecin.

Bouteilles de deux grandeurs: prix, 50cts. et $1.

Warner's Safe Remedies sont vendus par tous les pharmaciens et marchands de médicaments.

H.H. WARNER & CO., Propriétaires, Rochester, N. Y. Demandez les brochures et certificats.

Agent pour la vente en gros à la N-Orléans, I. L. LYONS.

Pendant plus de trente ans, [illegible] du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—
Risques de feu ... $315,774 30
Risques maritimes ... 12,955 32
Risques de rivières ... 13,701 75
Total des primes ... $354,431 37
Moins primes non acquises ... 111,255 00
Primes nettes 31 mai 1879 ... $243,176 37

PERTES PAYÉES.
Sur risques de feu ... $61,066 66
Sur risques maritimes ... 10,364 50
Sur risques de rivières ... 5,332 20
Taxes et dépenses, moins intérêt ... 11,625 11
Réassurances et primes rétrocédées ... 17,330 61 — 106,2[illegible]
$136,[illegible] 46
Réserves pour pertes non ajustées ... 22,000 00
Profits ... $114,[illegible] 46

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:
Propriétés foncières ... $306,176 55
Bons de ville et bons hypothécaires ... 15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions ... 132,561 66
Billets garantis par hypothèque ou nantissement ... 192,302 25
Billets à recevoir ... 32,542 43
Primes en voie de collection ... 30,620 51
Scrip de ville ... 2,000 00
Engagement sur billets hypothécaires ... 2,000 00
Argent en caisse ... 67,302 41
$712,[illegible] 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. BOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:
P. Maspero, Edward Toby,
John Geddes, D. Fatjo,
Paul Fourchy, M. W. Smith,
J. J. Fernandez, D. A. Chaffraix,
Jno. B. Lallande, Chs. Lafitte,
R. W. Taylor.
10 juin [illegible]

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.
New Orleans, May 17, 1879.
THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879:
Fire premiums ... $165,166 05
Marine premiums ... 24,051 22
River premiums ... 69,324 25 — $258,543 52
Net earned premiums ... $224,143 52
Less reinsurance ... $12,715 40
Less return premiums ... 5,626 37 — 18,342 97 — 204,800 55

LOSSES.
Fire losses ... $35,028 94
Marine losses ... 9,337 36
River losses ... 28,576 05 — $73,952 35
Taxes, expenses, discount, profit and loss, less interest, rents, salvages, savings, etc. ... 36,442 66 — 110,395 01
Net profits ... [illegible]

The company have the following assets:
Bills receivable ... $31,461 83
Loans and bonds on mortgage ... 20,175 00
Loans on call ... $52,552 64
Cash on hand ... 48,521 02
Real estate ... [illegible]
City bonds, bank and other stock ... [illegible]
Premiums in course of collection ... [illegible]
Suspense account and stock fractions ... 14,158 62
$406,207 59

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and carrying to profit and loss $15,740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further sum for shrinkage in values, to declare a dividend of twenty per cent. in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES.
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, John Phelps,
Adam Thomson, Henry Abraham,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, [illegible]
[illegible]
May 21—1y

Merchants' Mutual Insurance
COMPANY OF NEW ORLEANS
No. 104 Canal Street.
TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—
On Fire Risks ... $315,774 30
On Marine Risks ... 12,955 32
On River Risks ... 13,701 75
Total premiums ... $354,431 37
Less unearned premiums ... 111,255 00
Net earned premiums 31st May 1879 ... $243,176 37

LOSSES PAID.
On Fire Risks ... $61,066 66
On Marine Risks ... 10,364 50
On River Risks ... 5,332 20
Taxes and expenses, less interest ... 11,625 11
Re-insurances and return premiums ... 17,330 61 — $106,2[illegible]
$136,[illegible] 46
Reserved for unpaid losses ... 22,000 00
Profit ... $114,[illegible] 46

The company have the following assets, estimated at market value:
Real Estate ... $306,176 55
City Bonds and Mortgage Bonds ... 15,000 00
Bank, Water Works and other stocks ... 132,561 66
Notes secured by mortgage or pledge ... 192,302 25
Bills receivable ... 32,542 43
Premiums in course of collection ... 30,620 51
City Scrip ... 2,000 00
Advances on mortgage notes ... 2,000 00
Cash on hand ... 67,302 41
$712,[illegible] 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. BOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:
P. Maspero, D. Fatjo,
J. J. Fernandez, Edward Toby,
Paul Fourchy, D. A. Chaffraix,
John Geddes, M. W. Smith,
Jno. B. Lallande, Chas. Lafitte,
R. W. Taylor.
10 juin—1a.

Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 102 rue du Canal.
DIXIÈME ÉTAT ANNUEL.
Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1880.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1879.

Primes sur les risques de feu ... $[illegible],018 66
Primes sur les risques de mer ... 41,709 06
Primes sur les risques de rivière ... 20,527 94
Total des primes ... $400,[illegible] 64
En moins—Primes sur risques non expirés ... [illegible]
Primes remboursées ... 2,047 86 — 106,793 66
Primes nettes acquises ... $291,[illegible]
A ajouter—intérêts ... 16,470 61
$307,[illegible]
Pertes payées sur les risques de feu ... 89,360 86
Pertes payées sur les risques de mer ... 16,556 74
Pertes payées sur les risques de rivière ... 23,217 16
Pertes non ajustées et ajustées et non échues ... 26,336 17
152,960 96
Réassurances ... 19,111 67
Réduction (rebates) ... 26,242 52
Commission d'agences ... 26,227 49
Dépenses d'agences ... 3,742 06
Taxes et licences ... 5,266 06
Dépenses de bureau ... 27,846 40
Dépenses annuelles, bureau des assureurs ... 6,606 59
Profits et Pertes ... 8,606 79 — 272,517 40
Bénéfice net ... 35,416 79
En moins—Premier dividende d'intérêt semi-annuel sur actions déclaré au 30 juin 1879 ... 14,792 50
Balance des bénéfices ... 20,624 29

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank ... $30,897 60
Dépôt à la [illegible] ... 30,430 35
Dépôt à la Banque Nationale de l'Union ... 27,684 75
Dépôt au Trésor de l'Etat du Mississippi ... 15,000 00
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe ... 21,674 97
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans Mutual Banking Association $258,963 94 évalués à ... 25,898 39
Billets à recevoir pour primes ... 1,801 85
Prêts sur hypothèques ... 36,350 00
Prêts sur nantissement ... 1,512 00
Billets à recevoir ... 4,818 33
Bons ... 7,020 00
Actions ... 57,430 50
Primes en voie de recouvrement ... 31,386 34
Propriétés foncières ... 34,381 71
Dû par divers ... 7,482 37
Bons des Etats-Unis ... 30,306 67 — 379,461 79

PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $30) ... $300,000 00
Dividendes non réclamés ... 3,195 50
Primes sur risques non expirés ... 106,745 00
Pertes non réglées ... 24,830 17
Dû à divers ... 6,145 50
Fonds de réserve ... 30,150 00 — 471,[illegible]
Surplus ... 20,624 29

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
MICHEL MUSSON, Président.
G. LARAUX, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, notaire public, ce 20me jour de Janvier 1880.
G. LeGARDEUR, Jr., Notaire public.

A une assemblée régulière de la Direction, qui a eu lieu le 19 Janvier 1880 il a été résolu de payer sur demande, un dividende d'intérêt de cinq pour cent (5 0|0) pour le second semestre de 1879—(faisant 10 0|0 pour l'année) sur le capital de $30 par action.
MICHEL MUSSON, Président.
G. LARAUX, Secrétaire.
21 janv—1an

Vingt-deuxième Tableau annuel
DE LA
Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle Orléans.
Bureau No 27 rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes dans l'année expirée le 31 décembre 1879 ... $72,736 65
Sur les risques d'incendie ... $66,271 37
Sur les risques de marine ... 3,730 27
Sur les risques de rivière ... 2,636 66 — $72,736 65
Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie ... 7,388 37
Sur les risques de marine ... 3,511 90
Sur les risques de rivière ... 2,365 97
Réduction (Rebates) ... 7,004 97
Licences de ville et d'Etat et taxes pour l'année 1879 sur capital et propriétés foncières ... 5,328 36
Primes remboursées ... 1,650 10
Réassurances ... 6,452 58
Bureau des Assureurs, Dépenses, Profits et Pertes intérêt en moins ... 6,396 97 — 42,603 67
Profits ... $30,132 78

L'actif de la compagnie est comme suit:
Prêts garantis sur première hypothèque ... $86,061 48
Prêts sur nantissement ... 28,264 37
Billets pour primes ... 5,007 15
Actions de la Compagnie du Gaz, d'Assurances et autres actions ... 26,142 79
Bons de 6 pour cent des Etats Unis ... 9,912 50
Biens fonciers dans cette ville ... 46,[illegible]
Primes en voie de perception ... 21,[illegible]
En caisse ... 22,[illegible]
Total de l'actif ... $[illegible] 75

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HY. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé par devant moi ce 10 janvier 1880.
M. T. DUCROS, Notaire Public.

Nlle Orléans, 9 janvier 1880.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, le tableau annuel présenté par le président a été examiné et approuvé comme une copie fidèle des livres de la Compagnie.

Et en vue de la dépréciation sur le marché de la valeur des propriétés foncières et des actions, les réductions suivantes ont été approuvées à l'unanimité, savoir:
Propriétés foncières ... $48,[illegible] 94
Réduction à ... 20,[illegible] — $27,[illegible]
Actions ... $35,142 79
Réduction à ... [illegible] — $4,[illegible] 75
$[illegible] 71

Directeurs: [illegible]

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11 jan—1an.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
Bureau No 33 rue du Camp.
[illegible] État annuel.

CONFORMÉMENT à l'article 10 de la Charte, cette compagnie fait l'exposé suivant de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1879:

Primes reçues pour risques de feu ... $161,816 26
Primes reçues pour risques de rivières ... 16,173 67
Primes reçues pour risques maritimes ... 2,408 31
Réserve pour risques non expirés de 1878 ... 166,655 92 — $[illegible]
Moins—
Pertes par le feu ... $44,913 87
Pertes de rivières ... 2,126 27
Pertes maritimes ... 7,285 71
Réduction (rebate) ... 13,349 24
Réassurance ... 9,681 38
[illegible] ... 4,468 [illegible]
Dépenses, commission, licences, taxes, etc., moins escompte et intérêt ... 15,964 90 — 96,960 58
Profits ... $120,586 42
Réservé pour risques non terminés pendant l'année 1879 et surplus, après déduction d'intérêt, de dividendes, etc. ... $110,[illegible] 41
La compagnie a l'actif suivant:
Billets d'actions ... 57,889 04
Argent en caisse ... 54,336 21
Prêts sur garanties collatérales ... 109,495 28
Billets à ordre ... 8,614 30
Mobilier de bureau, etc. ... 2,260 45
Primes en voie de collection ... 25,629 93
Total des primes reçues pendant cinq ans ... $258,211 21
Total des pertes réglées depuis cinq ans ... 518,246 [illegible]
[illegible] ... 136,861 65

L'état ci-dessus est une copie fidèle et exacte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. [illegible], Secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
Fait sous serment, devant moi, ce 21e jour de janvier 1880.
CHAS. ROLLE, notaire.

A une réunion du Board des Directeurs tenue aujourd'hui, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants à prendre sur le gain net de l'année expirée le 31 décembre 1879, savoir:

1° Dix pour cent (10 pour cent) d'intérêt annuel sur le capital payé.
2° Cinq pour cent (5 pour cent) au Fonds de Réserve, conformément à la Section 3, Art. VIII, de la Charte.
3° Dix pour cent (10 pour cent) au crédit de l'Association Charitable des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour secourir les veuves et les orphelins, et le Système général de Secours de la dite Association, conformément à la Section 4, Art. VIII de la Charte.
4° Cinq pour cent (5 pour cent) d'intérêt-dividende sur le capital payé.
5° Vingt cinq pour cent (25 pour cent) de dividende aux assurés participants.

Toutes les déductions de dividendes aux actionnaires sur actions payées partiellement seront portées au crédit des billets d'actions, conformément à la Section 5, Art. VIII de la Charte.

Les dividendes aux assurés participants seront payés comptant sur demande.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. [illegible], Secrétaire.

Board des Directeurs.
Jacob Alexander, A. A. Maginnis,
John Bertoli, R. S. Levy,
H. P. Bierhorst, Louis A. Wiltz,
R. J. Cain, T. Prudhomme,
John Fitzpatrick, C. Sporl,
I. N. Marks, Wash Marks,
Omar [illegible], Otto Thoman,
C. Taylor Gaucher, Geo. Waters,
A. H. Isaacson, A. H. Siewerd.
23 jan—1 m.

État annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans, pour l'année expirant le 31 décembre 1879.

[illegible] ... $382,549 46
[illegible] ... 120,653 34
[illegible] ... $261,896 12
[illegible] ... 31,664 88
Revenu ... $294,561 00
A déduire:
Pertes par le feu ... $72,598 84
Pertes maritimes ... 28,895 20
Pertes de rivières ... 15,316 13 — $116,810 22
Réduction (rebates) et commissions ... 41,420 46
Contributions charitables ... 1,088 46
Taxes d'Etat, de ville, licences ... 5,226 01
Bureau des assureurs, corps de sauvetage et Babcock ... 6,976 00
Dépenses générales, bureau et agences ... 34,393 75 — 208,888 94
Profit net ... $85,677 06
A déduire:
Profits et pertes sur la vente des Bons consolidés de l'Etat et autres valeurs, ainsi que dividende de juillet ... $33,960 41
Réserve pour pertes non ajustées ... 10,000 00
Dividende du 31 décembre 1879 ... 25,000 00
Surplus ... 16,716 65 — 85,677 06

ACTIF DE LA COMPAGNIE.
Argent en banque ... $106,565 42
Bons des Etats-Unis ... 100,000 00
Propriétés foncières, estimation faite au plus bas prix du marché ... 132,168 36
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville ... 97,344 56
Billets garantis par nantissement de gages réalisables ... 55,100 00
Billets pour primes ... 17,470 59
Bons première hypothèque N. O. J. & G. N. R. R. ... 22,600 00
300 actions compagnie des Waterworks, à $37-76 ... 18,888 00
Bons de première hypothèque, N. O. Waterworks ... 10,000 00
Actions de banque, d'assurances, de la La. Ice Co. et autres actions estimées au taux le plus faible du marché ... 21,224 20
Primes en voie de collection ... 66,801 56
Dû par des agents ... 1,675 97
Total de l'actif ... $653,838 58

PASSIF.
Capital ... $500,000 00
Réserve pour réassurances ... 95,243 44
Dividendes non réclamés ... 6,878 49
Réserve pour pertes non ajustées ... 10,000 00
Dividende de décembre 1879 ... 25,000 00
Surplus ... 16,716 65
Total du passif ... $653,838 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
J. TUYES, Président.
Juré et assermenté devant moi, ce 10 janvier 1880.
TH. BUISSON, Troisième Juge de Paix.

Nous, soussignés, comité spécial nommé par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie, au taux actuel du marché, déclarons par le présent avis, qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.
WM. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1880, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1880.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
W. A. Bell, A. Schreiber,
Pierre Poutz, Ant. Carriere,
Chs. J. Leeds, Chs. E. Schmidt,
J. T. Dugazon, Jules Aldige,
Chs. Lafitte, D. Fatjo,
H. Gally, Jules Tuyes.
11 janv [illegible]

CHAMPAGNE
BOLLINGER
En grandes et demi-bouteilles,
Le Vin favori des Clubs de l'Est.

Grand vin Château Dillon.
En barriques et en caisses.
5,000 caisses vendues à New-York en 1879.

Bières anglaises mises en bouteilles
Par E. & J. BURKE, Dublin.
BASS,
ALLSOPPS,
GUINNESS.

WHISKEY D'IRLANDE,
de E. & J. BURKE, en fûts et en caisses.

A vendre par
SCHMIDT & ZIEGLER, Importateurs, [illegible]
[illegible]